

Règlement
De la Société

Tenant bal chez Mr Dauphiné.

Honnêteté a été de tous les temps. Le délice et le charme des Sociétés les plus justes et les plus amusantes, c'est vers ce but que cette Société dirige ses pas.

Article 1^{er} : Les (Sieurs Castex Noël, Poudérou Pierre, Pommier prosper, Garlan aîné, Verdié François, Vernié Cournet d'Office) tous d'une voix unanime déclarent avoir à ? Dauphiné Ménétrier, pour le prix et la somme de cent francs, à compter du lendemain de la Noël jusqu'au jour des Cendres.

Article 2 : Les dénommés en l'article précédent auront le choix et pourront de leur chef recevoir tous les jeunes gens que bon leur semblera, sans avoir besoin de consulter les sociétaires.

Article 3 : Tous les sociétaires indistinctement seront tenus, de se signer sur une liste qui restera annexée au présent règlement pour preuve qu'ils s'engagent et consentent à tous les frais quelconques qui seront faits pour la bonne tenue du bal.

Article 4 : Si quelque sociétaire ou toute autre personne se permettaient de troubler la Société, ils seront invités à se tenir dans les bornes de la décence, à défaut de quoi ils seront dénoncés aux autorités locales, et mis à la porte sans aucune difficulté.

Article 5 : Les commissaires de service seront obligés de faire la reconnaissance des masques avant d'entrer dans la salle, les enfants et Mr le Maire et adjoints, et frères et sœurs, les sociétaires ont libre entrée au bal à l'exclusion de tous autres.

Article 6 : Les femmes et filles ne pourront entrer tenant un enfant sur les bras, les filles (en) dessous de l'âge de 14 ans ne pourront sans aucun prétexte entrer au bal, les sociétaires seront tenus comme il est dit plus haut de signer la liste, quant à ceux qui ne sauront pas, ils feront une croix pour tenir lieu de signature.

Article 7 : Il est expressément défendu à tout sociétaire de danser des rondeaux sans le consentement des commissaires de service, ni de valser entre jeunes gens.

Fait à Auvillars et affiché à la salle le 26 Xbre 1829

Ou lu et approuvé par nous Vicomte (Dasou ?)

Chevalier du Brassaud (Brassard ?), Maire d'Auvillars le 27 Xbre 1829.